



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

CC/CE

P.V. CULT 08

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2020
2. Présentation du plan de relance pour gérer l'après-crise
3. Nomination d'un nouveau directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Fernand Kartheiser, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

Mme Chantal Gary, remplaçant Mme Semiray Ahmedova
M. Marc Goergen, remplaçant M. Sven Clement

M. Jo Kox, du Ministère de la Culture
M. Claude Conter, Directeur désigné de la bibliothèque nationale du Luxembourg

Mme Carole Closener, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2020**

Mme Octavie Modert suggère d'apporter une précision à la page 4 du projet de procès-verbal, diffusé le 26 mai 2020. Elle propose de préciser que Mme la Ministre a admis peut-être avoir commis une erreur, à propos du fait que M. Hirsch a été invité à participer au 2^e appel à candidatures.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 mai 2020 est approuvé avec cette proposition de modification.

2. Présentation du plan de relance pour gérer l'après-crise

Pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19, le ministère de la Culture a élaboré un plan de relance pour le secteur culturel (pour les détails duquel il est prié de se référer au document annexé). Ce plan a été présenté lors d'une conférence de presse le 27 mai 2020. Plus de 4 millions d'euros seront attribués pour relancer les différents secteurs de la culture impactés par la crise.

Les grandes lignes du plan de relance peuvent être résumées de la façon suivante :

- 1.500.000 euros sont prévus au titre d'indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de la fermeture d'institutions culturelles entre le 14 mars et le 27 mai 2020. L'indemnisation peut également être réclamée pour des événements annulés entre le 14 mars et le 27 mai 2020 mais qui auraient dû se dérouler d'ici le 31 juillet 2020.
- 100.000 euros sur deux ans plus la prise en charge des frais domotiques sont prévus pour la mise en place d'une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster ».
- 50.000 euros sont prévus pour les commandes musicales, plus particulièrement pour le lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021.
- 150.000 euros sont prévus pour augmenter le budget d'acquisition de la collection d'art du Ministère de la Culture.
- 100.000 euros sont prévus pour le soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques.
- 100.000 euros sont prévus pour l'aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle.
- 1.000.000 d'euros sont prévus pour le soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux.
- Et enfin 1.000.000 d'euros sont prévus pour le soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Pour ce qui est de la revalorisation des musées régionaux, en réponse à M. André Bauler (DP), il est précisé que les 87 musées régionaux sont tous éligibles aux

mesures de soutien, qu'ils soient conventionnés avec le Ministère de la Culture, soit avec le Ministère du Tourisme.

- A partir du 29 mai 2020, les lieux à manifestations peuvent à nouveau accueillir le public en respectant les conditions sanitaires générales. Cela inclut les théâtres, centres culturels, salles de concert ou encore les cinémas. Chaque salle évalue actuellement sa situation, par rapport à sa capacité d'accueil, aux conditions à respecter, aux mesures à mettre en place et aux coûts générés par ces mesures. Certaines salles, en particulier les petites structures, ne vont certainement pas ouvrir dans le contexte actuel.
- Mme Lydie Polfer (DP) souligne que la condition de distance de 2m à 360° est très difficile à mettre en œuvre. A titre d'illustration, la jauge du Grand Théâtre passerait de quelque 1.000 à 150 places. Des possibilités sont actuellement étudiées pour que les petites structures puissent se produire sur les scènes du Grand Théâtre et le Kinneksbond.
- En réponse, Mme la Ministre indique avoir conscience des difficultés mais qu'elle souhaitait néanmoins autoriser les réouvertures. Par ailleurs, les mesures sont constamment évaluées et adaptées en fonction de l'évolution du virus.
- En réponse à Mme Octavie Modert (CSV), les précisions suivantes sont apportées :
 - Lors de la discussion de la motion de Mme Octavie Modert concernant le secteur culturel, le paquet de mesures décrit ci-dessus n'était pas encore validé par le Gouvernement, et ne pouvait donc pas être présenté.
 - Si le premier volet des aides (1.500.000 euros au titre d'indemnités pour pertes financières) s'adresse aux structures ou associations conventionnées, les autres aides sont liées aux projets et peuvent bénéficier autant aux structures conventionnées qu'aux artistes. Il en est ainsi des commandes musicales, du budget d'acquisition du Ministère de la Culture, de la résidence à Bourglinster ou encore du soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques.
 - En règle générale, il n'y pas de conditions liées au statut juridique du bénéficiaire des mesures, sauf pour la résidence au Château de Bourglinster où les aides sont réservées aux a.s.b.l., pour des raisons liées aux assurances.
 - Les éditeurs, indépendants ou exerçant sous forme de sociétés commerciales, peuvent bénéficier des aides mises en place par le Ministère de l'Economie et le Ministère des Classes moyennes, alors que les écrivains sont éligibles pour les aides et bourses mises en place par le Ministère de la Culture.
 - Il est trop tôt pour donner des détails sur la participation luxembourgeoise à la Frankfurter Buchmesse.
- En réponse à Mme Simone Asselborn (LSAP), concernant les orchestres et les chorales, y compris au niveau communal, il est précisé que des lignes claires seront définies sous peu. Il faut nuancer en fonction des particularités de chaque ensemble. Actuellement et en attendant les nouvelles directives, c'est le principe de précaution qui prévaut.
- En réponse à M. Marc Baum (déi lénk) sur les difficultés d'appliquer les mesures sanitaires sur la scène, Mme la Ministre dit avoir conscience des difficultés. En fonction de l'évolution de la situation, une discussion de principe pourrait déboucher sur la définition d'exceptions, à l'instar de celles qui existent dans d'autres secteurs. Le testing renforcé dans le secteur culturel peut être une piste intéressante.

Enfin, Mme la Ministre propose de présenter, lors d'une prochaine réunion, des chiffres concernant le régime d'aides en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle.

3. Nomination d'un nouveau directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg

Suite au renoncement de Mme Joanne Goebbels au poste de directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL), le Conseil de gouvernement a décidé, dans sa séance du 25 mai 2020, de proposer la nomination de M. Claude D. Conter à la direction de la BnL à partir du 3 juillet 2020.

Mme la Ministre indique que M. Claude D. Conter avait été approché une première fois pour prendre la succession de Mme Monique Kieffer, directrice de la BnL faisant valoir ses droits à la retraite. Or, M. Claude D. Conter avait décliné cette proposition du ministre confirmant son intérêt pour rester à la tête du Centre national de littérature (CNL). Il est rappelé que l'intéressé a rejoint le CNL en 2008, et en assure la direction depuis 2012. Son mandat vient d'ailleurs d'être renouvelé.

Mme la Ministre déclare regretter la manière dont la nomination de Mme Goebbels a été accueillie, mais elle respecte pleinement sa décision de se retirer.

M. Claude D. Conter indique qu'il a souhaité participer à la présente vidéoconférence d'une part par respect de la Chambre des Députés, d'autre part pour donner aux Députés l'occasion de lui adresser directement les questions en relation avec sa nomination.

En réponse aux questions soulevées, il donne les précisions suivantes :

- Le « concept paper » qu'il a préparé dans le cadre du processus de recrutement met l'accent sur des idées et des objectifs, mais ne contient ni de calendrier ni de réflexions sur les effectifs, et ne correspond donc pas aux attentes d'un papier stratégique. De plus, il lui semble important de discuter d'abord en interne les différentes orientations avant de les discuter sur la place publique.
- En termes de méthodologie qu'il compte appliquer, il projette de voir, en premier lieu, tous les services jusqu'au 3 juillet afin de les écouter et de dresser un état des lieux, cerner les projets en cours, les idées et les attentes des services et des employés.
- A partir du 3 juillet, les différents services et employés disposeront de 6 semaines à 2 mois pour formuler des idées, puis la même période sera consacrée à la coordination des différents papiers. Il s'agit donc d'un programme d'environ 100 jours.
- Vers la mi-octobre, un papier stratégique pourra ainsi être présenté et discuté, y compris au sein de la Commission de la Culture.
- La loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat définit les missions de la BnL comme celles d'une bibliothèque patrimoniale et d'une bibliothèque scientifique et de recherche, qui constituent les deux piliers autour desquels doit s'orienter la stratégie globale. Au-delà de la collection et de la mise à disposition des documents, il semble important d'évaluer les documents, ce qui exige des compétences, une éthique d'évaluation, et de valoriser les différents fonds.
- L'immeuble de la BnL a été conçu, d'un point de vue architectural, comme un 3^e lieu, entre le travail et la maison. La BnL attire actuellement beaucoup de jeunes, des étudiants, des chercheurs. Il est important de développer l'aspect « lieu de rencontre » en attirant un large public avec un programme à élaborer.

La nomination de M. Claude D. Conter est très favorablement accueillie par les membres de la Commission.

En ce qui concerne l'avenir du CNL, une décision concernant la nouvelle direction sera prise sous peu. Il pourrait s'agir d'un recrutement interne. Si ce processus ne devait toutefois pas aboutir, alors il y aurait soit une nomination soit un appel à candidatures. Cependant, la situation est différente de la BnL, le CNL étant une structure plus petite et plus axée sur la recherche, un background littéraire sera certainement considéré comme un atout du futur dirigeant.

Luxembourg, le 28 mai 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,
Djuna Bernard

Annexe :

Présentation « Un plan de relance pour le secteur culturel »



Conférence de presse

Un plan de relance pour le secteur culturel

27.05.2020

Philharmonie Luxembourg



Fermeture des lieux culturels

Le confinement dans le cadre du Covid-19 a immobilisé la culture du jour au lendemain

Entre le 14 mars et le 11 mai, aucun lieu dédié à la culture n'a pu accueillir du public. A ce jour aucune manifestation culturelle n'a pu avoir lieu

Plus d'une centaine d'expositions fermées

Plus de mille manifestations (concerts, festivals et autres) annulées ou reportées à une date ultérieure

Plus d'un million de spectateurs affecté



La culture en temps de confinement

Privés de sortir de chez eux, un grand nombre de gens ont profité de cette « pause » pour lire, écouter et visionner

Dépassant le simple divertissement qu'on se permet quand tout va bien, la pandémie a fait surgir le besoin d'avoir des expériences culturelles pendant une période particulièrement éprouvante

L'appétit de la découverte est bien réel, le plaisir de l'expérience rejoint celui du partage, même s'il est virtuel

Des initiatives de culture en ligne, livrées directement dans le salon des spectateurs, ont rapidement vu le jour

Les artistes se sont mobilisés afin de continuer à travailler et à partager leur travail avec le public.

Nombreux concerts, lectures et performances ont été suivies en direct

Des spectacles entiers, filmés avant le confinement, ont été mis en ligne, les musées ont proposé visites virtuelles et activités pédagogiques sur leurs sites



Impact financier sur le secteur

Si la culture a largement contribué à apaiser un traumatisme vécu par une société qui n'a jamais été préparé à une telle situation, le bilan financier s'avère lourd

L'impact économique et financier qui pèse sur les organisateurs culturels par une baisse importante de recettes, met en danger les revenus des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

Les revenus des infrastructures culturelles mêmes affichent une baisse considérable, étant donné qu'entre 15% et 30% du chiffre d'affaires provient directement de leurs activités



La culture comme employeur

Les emplois, généralement précaires, dans le secteur de la culture, sont mis à risque : la culture représente 5,3% des emplois (2018) au Luxembourg

Le secteur culturel emploie directement plus de 12 200 personnes au Grand-Duché, avec une surreprésentation des indépendants (près d'un actif sur cinq n'est pas salarié) par rapport à d'autres secteurs économiques.



Les premières mesures financières du ministère de la Culture

17 mars 2020 : Adaptation du dispositif des subsides du ministère de la Culture : priorité accordée aux projets réalisables en temps de crise

3 avril 2020 : modification de la loi relative aux mesures sociales pour intermittents du spectacle et artistes professionnels indépendants afin de mieux soutenir les créatifs en temps de crise

20 mai 2020 : prolongation de ces mesures d'aide extraordinaires pour artistes et intermittents jusqu'au 30 juin 2020

Près de 1.200.000.- EUR versés aux artistes professionnels et intermittents en 2020

287 intermittents du spectacle et artistes professionnels inscrits



Ouverture des lieux

Les lieux culturels qui accueillent le public en continu, tels que les bibliothèques et les musées, ont pu ouvrir leurs portes dès le 11 mai

A partir du 29 mai 2020, les lieux à manifestations ne sont plus obligés de rester fermés et peuvent à nouveau accueillir le public en respectant les conditions sanitaires générales. Cela inclut les théâtres, centres culturels, salles de concert ou encore les cinémas

La date de reprise des actions culturelles, telles que les concerts, spectacle ou projections, est sans valeur contraignante

Dans le contexte des précautions sanitaires, le ministère de la Culture appelle à la créativité afin de remplir de vie les lieux culturels!

Accueil du public

Les gestes barrières préconisés par le ministère de santé restent de vigueur afin de garantir la sécurité des salariés, des intervenants et des publics

Lors de toute manifestation culturelle les préconisations édictées suivantes doivent être impérativement respectées :

- Le public doit être assis
- L'accès se fait uniquement sur réservation préalable
- La distance entre les spectateurs doit être de deux mètres (à l'exception de ceux qui habitent sous un même toit)
- Le port du masque est obligatoire dans les lieux de déambulation (hall d'entrée, couloirs etc). Il n'est plus obligatoire lors ce que le spectateur a gagné son siège.



Les suites de la pandémie

Malgré l'ouverture progressive des lieux et la reprise d'activités culturelles en public, le déconfinement ne permettra pas de reprise des activités telles que nous les connaissions

Il est à ce stade impossible de dire quand ces restrictions pourront être levées. Elles seront néanmoins réévaluées dans les prochaines semaines.



Un plan de relance pour le secteur culturel



Finalité des aides

Les mesures d'aide au secteur subissant des difficultés financières temporaires ont pour but de :

- pallier les effets de la crise sanitaire qui perdure,
- prévenir une précarité excessive de la plupart des travailleurs culturels
- amortir les dommages collatéraux dans des secteurs voisins
- permettre aux structures de s'adapter aux nouvelles données sanitaires et gagner en attractivité pour un public rendu réticent par la pandémie.

Il ne s'agit pas de compenser simplement une perte, mais de renforcer durablement le secteur culturel en apportant des subventions ciblées et structurelles, en repensant les modèles économiques pour répondre aux nouvelles données et de construire un écosystème culturel viable.



Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de la fermeture de l'institution

Cadre : Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de la fermeture de l'institution culturelle entre le 15 mars et le 1^{er} juin 2020. L'indemnisation peut également être réclamée pour des événements annulés entre le 15 mars et le 15 mai 2020 mais qui auraient dû se dérouler d'ici le 31 août 2020.

Objectifs :

- Limiter les conséquences économiques de la lutte contre l'épidémie dans le secteur culturel conventionné
- Empêcher une atteinte durable au paysage culturel
- Contribuer à la préservation de la diversité culturelle

Conditions d'octroi

- Uniquement sur demande
- Les montants des dommages subis sont pris en considération au maximum jusqu'à hauteur du seuil de rentabilité
- Un éventuel manque à gagner n'est pas indemnisé

Montant total du dispositif d'aide : 1.500.000 EUR

A qui s'adresse cette aide ? Structures ou associations conventionnées



Résidence-mission pour les Annexes du Château de Bourglinster

Cadre : Mise en place d'une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster sur une période de trois ans.

Objectifs :

- Soutien au secteur artistique
- Promotion de la création et de l'expérimentation artistique
- Création d'opportunités pour collectifs d'artistes engagés dans l'action culturelle et/ou de création
- Encouragement de mise en place de tiers-lieux culturels comme espaces de recherche, d'innovation et de diffusion, cultivant un mélange des pratiques, des activités et des publics
- Animation et valorisation culturelles d'un site historique du pays

Montant total du dispositif d'aide : 100.000.- EUR sur deux ans + prise en charge des frais domotiques

A qui s'adresse cette aide ? Jeunes structures, curateurs et/ou collectifs d'artistes engagés dans l'action culturelle et/ou de création



Artistes-associés en résidence

Cadre : mise en place d'une aide pour établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture, pour l'accueil en résidence un artiste ou un collectif d'artistes associé pendant une durée minimale de 6 mois, afin de contribuer au soutien du parcours professionnel des artistes et au relancement de l'activité artistique

Objectifs :

- Soutien direct aux artistes, en mettant en place des opportunités de création artistique et de mise en réseau, ainsi qu'une présence et un accompagnement artistiques prolongés ou suivis dans un lieu
- Soutien du parcours professionnel des artistes
- Soutien aux établissements culturels, notamment en permettant une meilleure utilisation des espaces.

Montant total du dispositif d'aide : 150.000.- EUR (entre 15.000 EUR et 30.000 EUR par établissement culturel retenu)

A qui s'adresse cette aide ? Établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture

Plan de relance pour le secteur culturel

II. Aides en faveur de la relance de la culture et de la créativité artistique



Commandes musicales

Cadre : Lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021.

Objectifs :

- Aide directe à 8 compositeurs pour une création musicale.
- Aide indirecte aux organisateurs et orchestres profitant d'une commande.
- Promouvoir les qualités des musiciens et compositeurs du Luxembourg et soutenir ainsi une relance du secteur.

8 nouveaux partenaires :

- Ensemble Kammerata Luxembourg
- Luxembourg Jazz Orchestra
- Opus78
- Luxembourg Wind Orchestra
- Brass Band du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette
- Festival international pour musique d'Orgue Dudelange
- De kleng Maarnicher Festival
- Orchestre philharmonique du Luxembourg

Montant total du dispositif d'aide 50.000 EUR.



Collection d'art du Ministère : augmentation du budget d'acquisition

Cadre : politique de soutien à la création et à la promotion du ministère de la Culture

Objectif : soutenir les intermédiaires du secteur artistique, maillon fragile mais essentiel de l'écosystème de l'art luxembourgeois

Action : acquisition d'œuvres d'art auprès de galeries

Moyen : appel à proposition ouvert à toute galerie établie au Luxembourg

Domaines : arts plastiques, photographie et images, métier d'art

Attribution : examen des dossiers de candidature et sélection des œuvres par la commission d'acquisition d'œuvres d'art du ministère de la Culture

Montant total de l'aide : 150.000 EUR



Soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques

Cadre : Aide en faveur des structures théâtrales professionnelles établies au Luxembourg afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques originales à des auteurs luxembourgeois ou résidents avec l'intention affirmée de les monter en production au cours des prochains 36 mois dans le respect des restrictions sanitaires en mesure.

Objectif de l'aide : Accompagnement du processus d'écriture de l'auteur ainsi que du montage d'une œuvre novatrice dans le domaine des arts de la scène.

Structures éligibles : Les théâtres de création, les théâtres communaux de création, les compagnies et collectifs professionnels et les centres pluridisciplinaires de création (conventionnées ou non)

Type et montant de l'aide : Sur base d'un appel à projet avec jury, 5 bourses à hauteur de 20.000 EUR par structure sélectionnée, répartie en une bourse d'aide à l'écriture théâtrale de 6.000 EUR TTC et une bourse d'aide au montage de 14.000 EUR TTC.

Montant total de l'aide : 100.000 EUR



Aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle

Cadre : Aide en faveur des équipes artistiques des arts de la scène professionnels établis au Luxembourg afin de les encourager à réaliser, au cours des prochains 36 mois, des spectacles qui initient de nouvelles voies créatives et des formats alternatifs de mise en scène dans le respect des restrictions sanitaires liées aux circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19.

Objectif : Encouragement du développement de nouveaux modes de travail et de représentation dans le domaine des arts de la scène.

Type et montant de l'aide : Sur base d'un appel à projet avec jury. L'aide financière se situe entre 5.000 EUR TTC et 15.000 EUR TTC par équipe artistique porteuse de projet sélectionnée.

Conditions d'accès : Les bourses sont attribuées sur base d'un appel à projets éligibles pour les artistes, collectifs, compagnies et/ou institutions établis au Luxembourg (conventionnées ou non)

Sont visés les projets qui initient de nouveaux formats de travail et de représentation.

Tous les domaines des arts de la scène sont éligibles : théâtre, danse, art de la rue, cirque, marionnette, ...

Montant total de l'aide : 100.000 EUR



Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux

Objectifs :

- Revitalisation de l'activité économique régionale et nationale
- Soutien aux institutions muséales régionales par une mise en valeur infrastructurelle de ces lieux de patrimoine
- Contribution à l'attractivité culturelle et touristique des sites ainsi qu'au développement territorial des espaces ruraux
- Valorisation de l'offre culturelle sur le plan touristique
- Soutien direct à l'emploi culturel (muséographes, agences de communication, artistes, industrie créative, etc.)

Montant total du dispositif d'aide : 1.000.000.- EUR

A qui s'adresse cette aide ? Musées régionaux établis au Luxembourg

Projets éligibles :

- Refonte ou mise en place professionnelle de la muséographie existante ;
- Elaboration de concepts muséologiques, concepts de fonctionnement, concepts d'exploitation et études de faisabilité.



Soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique

Cadre : Création d'une aide financière en faveur des sites culturels à vocation touristique, afin de contribuer à la revitalisation de l'activité économique régionale et nationale

Objectifs :

- Revitalisation de l'activité économique régionale et nationale
- Mise en valeur infrastructurelle de ces lieux de patrimoine
- Valorisation de l'offre culturelle sur le plan touristique
- Contribution à l'attractivité culturelle et touristique des sites ainsi qu'au développement territorial des espaces ruraux
- Soutien direct à l'emploi culturel (muséographes, agences de communication, artistes, industrie créative, etc.)

Montant total du dispositif d'aide : 1.000.000.-EUR

Projets éligibles :

- Refonte ou mise en place professionnelle de la muséographie existante ;
- Elaboration de concepts muséologique, de fonctionnement, d'exploitation et études de faisabilité ;
- Aménagement extérieur (illumination, signalétique et panneaux d'information, aménagement paysager, mobilier, etc.)

A qui s'adresse cette aide ? Sites culturels à vocation touristique situés au Luxembourg (sites de patrimoine féodal, sites archéologiques, sites historiques, etc.)

« Culture à l'international »

Cadre : A côté de l'élaboration du Plan de relance pour le secteur culturel, poursuite du travail au MC sur les dossiers en cours

Objectif : Recommandation n°56 du KEP « Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale » : recensement des acteurs au Luxembourg qui interviennent, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, dans le domaine culturel en lien avec l'international

Etapas et outils : élaboration d'un questionnaire par le MC et consultation large des acteurs. Analyses et évaluations, entretiens, rédaction de l'état des lieux...

Experts en charge de l'état des lieux : Barbara Zeches, Valérie Quilez (MC), Ann Muller, Sabrina Schneider (volet MAEE)



Nomination de Claude D. Conter au poste de directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg

Saison 2020/21



Questions / Réponses



MERCI!